



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 10 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. à lig.
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

A NOS LECTEURS

A partir du 1er Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduirons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTOU.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 2 mai, 2 h. soir.

Chef de pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Opérations de l'armée. — Le fort d'Issy, accablé par le feu de nos batteries, avait arboré le drapeau parlementaire et allait se rendre, lorsqu'un envoyé de la commune arrivant soudainement a empêché les défenseurs de déposer les armes. Le feu a recommencé sur-le-champ et a continué ses ravages.

Cette nuit, le général La Mariouze, de la division Faron, à la tête de deux bataillons, un du 35e et un du 42e a emporté le château d'Issy avec la plus grande vigueur.

Pendant ce temps, le 22e de chasseurs à pied de la brigade Berthe, s'approchant en silence de la gare de Clamart, l'a enlevé à la baïonnette presque sans tirer. Les insurgés, dans ces deux actions, ont fait des pertes considérables : ils ont laissé 300 morts sur le terrain et environ 400 prisonniers.

En ce moment, le fort, complètement investi, isolé de Paris, sera bientôt en notre pouvoir, ou par reddition ou par force. Nos opérations continuent donc selon un plan bien mûri et de manière à amener des résultats prochains.

Pendant ce temps, la commune, délaissée par les électeurs de toute la France et menacée par notre armée, commet des actes qui sont ceux du désespoir. Elle arrête ses généraux pour les fusiller et institue un comité de salut public, qui indignera tout le monde sans faire trembler personne. Elle est évidemment au terme de son délire, et il ne lui reste que la ressource, dont elle use tous les jours, d'annoncer aux Parisiens qu'elle est partout victorieuse.

Toujours est-il, qu'en quatre jours, le fort d'Issy a été éteint et entièrement isolé par un investissement actuellement complet.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. PUGNY.

Havre, 29 avril.

Un nouveau convoi de prisonniers est arrivé d'Allemagne à Cherbourg par mer. Les approvisionnements pour Paris par la Seine, sont entièrement suspendus par ordre du gouvernement.

Berlin, 30 avril, soir.

La Gazette de Spener dit que les frais d'entretien des troupes allemandes dus jusqu'au 15 avril ont été payés, le 25 avril, par le gouvernement français.

Berlin.

On annonce que l'envoi de troupes en France doit être repris, autant que cela sera jugé nécessaire pour maintenir l'efficacité de celles qui sont maintenant stationnées dans ce pays.

Londres, 30 avril.

Une dépêche télégraphique venant de Bruxelles et reçue il y a quelques instants, ouvre la voie à mille et une suppositions à l'endroit des exigences nouvelles de la Prusse. Le travail des représentants de la France et des délégués de la confédération germanique marche avec une lenteur qui peut faire naître des craintes sérieuses. Ne dirait-on pas que l'imbroglio parisien-versaillais entre dans les vues secrètes des Allemands ! Les préliminaires de la paix portant à cinq milliards l'indemnité mise au compte de la France vont-ils devenir plus lourds et plus sévères ? Il semblait que M. de Bismarck consentirait à déduire des cinq milliards le chiffre des contributions forcées et des réquisitions dont les provinces envahies et occupées ont eu tant à souffrir. M. de Bismarck ne veut faire, paraît-il, aucune concession, et la conférence aurait ajourné son travail.

Avant l'apparition de la Commune, toutes les sympathies étaient acquises à la France. Les puissances neutres plaidaient auprès de la Prusse la cause du vaincu. Aujourd'hui, bien que les esprits sérieux et indépendants ne confondent point une minorité factieuse, vandale, avec la nation prise en masse, l'étranger se laisse aller insensiblement à l'indifférence. Cependant, nous comptons sur les forces et l'activité du gouvernement de Versailles ; et la défaite des insurgés, le retour de l'ordre dans la capitale feront obstacle aux nouvelles convoitises germaniques.

Madrid, 28 avril.

M. Gambetta semble se détacher de plus en plus des événements de la France. Il assistait hier au concert du prince Alphonse et à une course de taureaux.

Florence, 29 avril.

SÉNAT. — M. Ribotti annonce une interpellation relativement à l'état de la flotte, par rapport à la situation politique de l'Europe.

La Liberté croit savoir que, sur les instances du général Fabrice, l'archevêque de Paris a dû être mis en liberté hier.

Londres, 2 mai.

A la Chambre des Communes, le nouvel impôt sur le revenu a été adopté par 334 voix contre 250.

ÉVÉNEMENTS DE LYON.

Le Progrès de Lyon nous apporte ce matin

des détails sur les troubles qui ont éclaté dans cette ville, dimanche, à l'occasion des élections.

On s'est battu dans la soirée à la Guillotière ; le nombre des victimes s'élevait, pour la troupe seulement, à une vingtaine de blessés et plusieurs morts.

M. Valentin, préfet du Rhône, a été blessé aux côtés du général Crouzat ; il a eu la main traversée par une balle.

L'insurrection a été localisée dans le quartier de la Guillotière.

Lyon, lundi 1er mai (9 h. 30 soir.)

Le préfet a dissout et désarmé les bataillons de la Guillotière. La municipalité est consternée.

L'émeute de la Croix Rousse est démolie ; la répression sera probablement inutile. Les barricades sont presque abandonnées.

Versailles, 2 mai, 5 h. 40 soir.

A midi la canonnade et la fusillade continuent sur divers points.

Aucun nouveau fait important n'est signalé. Les troupes sont remplies d'ardeur ; elles demandent une attaque décisive.

Versailles, 2 mai, 7 h. soir.

La canonnade continue sur toute la ligne. Notre artillerie commence à battre en brèche le fort d'Issy.

A la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui, M. Picard annonce que, dans la nuit dernière et dans la matinée, des opérations très-importantes ont été effectuées. Il confirme l'occupation de la gare de Clamart et du château d'Issy. Les résultats ont été plus considérables qu'ils ne l'avaient encore été. Les opérations vont continuer.

Versailles, 2 mai, matin.

L'Officiel de Paris de ce matin publie un décret nommant un Comité de salut public, composé de MM. Arnaud, Maillet, Ranvier, Félix Pyat et Gerardin.

Le Cri du Peuple dit que la formation du Comité de salut public a été adoptée par 45 voix contre 23.

L'Officiel dit que l'arrestation du général Cluseret a eu pour cause son incurie et sa négligence, qui ont failli compromettre la possession du fort d'Issy.

Insurrection de la Kabylie

COMBAT DE L'ALMA

Le Moniteur de l'Algérie publie le rapport du colonel d'état-major Fourchault, sur un engagement qui a eu lieu, le 22 avril, à l'Alma (village situé à 25 kilomètres à l'Est d'Alger), entre les francs-tireurs, une compagnie de milice d'Alger, un détachement de spahis et les kabiles insurgés.

Les kabiles ont été vigoureusement délogés des hauteurs qu'ils occupaient du côté de l'Oued-Coro, et repoussés en désordre jusqu'au col des Béni-Atcha.

Dellys, 22 avril.

Le transport à vapeur le Jura est entré en rade de Dellys ce matin, à dix heures, ayant à son bord 1,000 mobiles de l'Hérault.

Après avoir débarqué un détachement de 400 hommes, ce navire est reparti pour Bougie.

Dellys, 23 avril.

Les kabiles sont descendus ce matin vers Dellys en bandes fortes nombreuses. Ils ont été reçus par une vive fusillade qui les a tenu à

distance. Après avoir tirillé quelque temps, le plus grand nombre a regagné les crêtes en remontant les ravins. Il en reste cependant un certain nombre embusqués derrière les arbres et les rochers.

Le Limier était parti ce matin pour lancer quelques obus sur le village d'El-Beout où se trouve un gros rassemblement. En entendant la fusillade et le canon de la place, il est revenu dans la baie de Dellys et a dirigé ses feux dans les ravins où se trouvaient les masses insurgées. Il a contribué beaucoup à les faire évacuer.

Un détachement de 360 matelots est arrivé. Nous avons maintenant des munitions et des vivres en quantités suffisantes. Les colons des environs ont fait rentrer dans la place environ 2,000 têtes de gros bétail.

Bougie.

Le cheik El-Haddad, avec des contingents nombreux, évalués à plus de 20,000 hommes, a attaqué les troupes commandées par le général Lapasset, dont l'effectif ne dépassait pas 2,000 hommes et qui gardait le col de Tizi, à environ quatre kilomètres de Bougie.

Les contingents d'El-Haddad, qui constituaient une véritable armée, ont attaqué avec fureur le camp de Tizi.

Grâce à la précision du tir de notre artillerie et à la grande portée de nos fusils, l'attaque d'El-Haddad, a été énergiquement repoussée. Nos obus ont jeté le plus grand désordre dans les rangs des Kabyles, qui, pris de panique, se sont enfuis, laissant sur le terrain 150 cadavres des leurs.

De notre côté, nous n'avons eu qu'un seul homme de blessé.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot)

Versailles, 3 mai, 11 h. 45 m.

Le Journal officiel annonce les résultats connus des Elections municipales. — Ces élections sont pleinement satisfaisantes.

Les grandes villes sont restées sourdes aux excitations répandues en province.

Les journaux du matin disent bonnes les Elections de Marseille, Toulouse, St-Etienne, Lille ; — Mauvaises celles d'Angers, Périgueux, le Mans.

Versailles, 3 mai.

On entend depuis quatre heures du matin, canonnade formidable à Courbevoie, Mont-Valérien, Châtillon et Meudon.

Cahors, le 4 Mai 1871

La Commune ! Encore un de ces mots dont on fait un drapeau, sans le comprendre.

Qu'est-ce que la Commune ? D'abord ce n'est pas une chose nouvelle. Avant 89, la Commune existait déjà ; il faudrait remonter bien haut dans notre histoire pour retrouver l'origine de la Commune, ou pour mieux dire, des Communes en France.

La Commune était une corporation, une association : elle avait sa vie propre, ses biens, ses droits, ses lois. Droits et lois variés et divers, selon la diversité des mœurs, des caractères, des

intérêts des lieux et des personnes.

Nantie de l'Etat, élément vivant du corps social, la Commune participait aux charges de l'Etat; elle en respectait les droits et les constitutions, et, sur les champs de bataille, les milices communales ont, plus d'une fois, rivalisé de dévouement et de valeur avec les nobles chevaliers.

La Commune n'est pas la République: c'est à l'ombre de la monarchie que sont nées et qu'ont grandi nos vieilles Communes. Et peut-être n'est-ce pas l'ombre la moins salutaire pour cette plante?

La question de la Commune laisse donc intacte la question de la forme de gouvernement: elle est l'organisation de la Cité, elle n'est pas l'organisation de l'Etat. Les républicains les plus sincères et les monarchistes les plus purs, peuvent être parfaitement d'accord sur la question communale, et, certainement, on trouve, dans les rangs de ces derniers, des hommes dévoués à la Commune, et désirant, aussi bien que les meilleurs républicains, que la Commune retrouve, au moins, une partie des droits, des franchises, de la vie dont elle jouissait avant les nivellements de notre première République.

En réalité, la question de la Commune est une question qui rentre dans cette grande question de la décentralisation dont les plus ardents promoteurs se trouvent, précisément, parmi les partisans de la monarchie et de la monarchie héréditaire.

Il est facile de voir combien l'idée de Commune est loin de ce que nous voyons à Paris, où, sous le nom de Commune, le pillage et la guerre à toutes les bases de l'ordre social sont organisés par des bandes d'étrangers qui, en réalité, ne sont d'aucune cité, d'aucune patrie.

Comment reviendrons-nous à la vie communale? Le problème n'est pas facile à résoudre. — Seulement, nous pouvons, sans craindre d'être démenti par les événements, affirmer, hautement, que nous n'y reviendrons pas par la haine

semée entre les classes diverses des habitants d'une même cité, par les menaces de pillage et de violence, par les attaques livrées à tous ce qu'il y a de saint et de plus respectable. — La vie communale est une vie d'intime et cordiale union, un partage de charges et de droits, d'aide et de secours, une mise en commun de ressources et d'efforts pour atteindre un même but. Il ne faut donc pas diviser, effrayer, irriter pour arriver à cette vie, ce serait le moyen de l'éteindre si elle existait déjà.

Un écrivain dont les idées républicaines sont bien connues, M. Henri Martin vient, à son tour, de formuler publiquement sa pensée sur le programme de la Commune.

Voici en quels termes il résume la doctrine et formule la sentence:

« Nous connaissons maintenant le programme pour lequel coule tant de sang et s'amoncellent tant de ruines. La Commune a indiqué son programme social et formulé nettement son programme politique:

1. L'universalisation de la propriété, — but excellent, si l'on entendait par là une société où chacun aspirerait à devenir et pourrait devenir propriétaire par le travail, mais but qu'il n'est pas besoin de qualifier, si, au contraire, comme il y a toute apparence, on entend que la propriété, en devenant universelle, cesse d'être particulière;

2. La fédération volontaire, par conséquent éventuelle, des 36,000 communes de France, chacune souveraine, absolue, chacune légiférant à sa fantaisie, depuis le grand Paris avec ses 2 millions d'habitants, jusqu'au dernier village de 200 âmes, et se fédérant, si bon leur semble, pour former ce qu'on a la bonté de vouloir bien appeler encore l'unité française. Les communes qui ne jugeront pas à propos de se fédérer resteront des républiques isolées dans la majesté de leur indépendance urbaine ou rurale.

C'est tout simplement le reniement radical de la révolution française et de sa formule suprême: la République une et indivisible;

c'est l'antithèse absolue de la vraie fédération, de celle de 1790, et l'anéantissement de la France.

Le Gouvernement a dans les mains un document que nous publions sans commentaires, et qui révèle les secrètes pensées et les menées odieuses des conspirateurs de l'Hôtel-de-Ville. Ces *Monita secreta* des hommes de la commune suffiront à démontrer leur jeu double et leur mauvaise foi. On remarquera comment ils provoquent des adresses et des manifestations destinées à mettre fin à la guerre civile qu'ils organisent eux-mêmes, et comment, fort peu soucieux des franchises communales, ils ne tendent qu'à renverser le Gouvernement qui représente le pays.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Égalité, Fraternité.

Commune de Paris. Commission des relations extérieures.

INSTRUCTIONS

1° Ne faire connaître sa qualité et l'esprit de sa mission qu'à des amis politiques sûrs et pouvant être utiles;

2° Se mettre en relation avec les journaux; dans le cas où il n'en paraîtrait pas dans certaines contrées, les remplacer par des écrits des circulaires ou copies imprimées retraçant exactement le fond et la forme du mouvement communal;

3° Agir par et avec les ouvriers lorsqu'ils ont un commencement d'organisation.

4° Eclairer le commerce, l'engager par des raisons solides à continuer ses affaires avec Paris et s'appliquer à favoriser le ravitaillement;

5° Se mettre en rapport avec la bourgeoisie et avec l'élément républicain modéré pour, à l'instar de Lille, pousser les conseils municipaux à envoyer des adresses ou des délégués au citoyen Thiers, pour le sommer de mettre fin à la guerre civile;

6° Empêcher le recrutement pour l'armée de Versailles, faire écrire aux soldats pour les détourner de la guerre contre Paris.

En résumé, s'appliquer à faire jeter des bâtons de tous côtés de la France dans les roues du char gouvernemental de Versailles.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 1^{er} mai.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Lucien Brun, ayant pour objet d'appliquer l'article 42 de la loi de 1835 aux conseils municipaux dont le revenu dépasse cent mille francs.

Il s'agit de l'admission des plus forts imposés dans le conseil municipal toutes les fois qu'il s'agit de contributions extraordinaires ou d'emprunts.

La commission a été d'avis de la prise en considération. La Chambre a adopté les conclusions de la commission.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de proposition de MM. Botteau et Delsol, relative à la mise à la retraite des magistrats, et aussi de la proposition de M. Payramont, concernant l'abrogation de l'article 1^{er} du décret du 4^{er} mars 1852 sur la mise à la retraite des magistrats.

M. de Payramont félicite M. le garde des sceaux de la nomination au poste de procureur général près la cour de cassation, de M. Renouard, qui avait été mis à la retraite il y a deux ans, à raison de la limite d'âge. Il voit dans cette nomination un hommage rendu tout à la fois à la science et au légiste, à la vertu civique dont M. Renouard avait fait preuve et aussi une protestation contre le principe du décret de 1852, qui avait fixé des limites à la mise à la retraite.

M. Ernest Picard. Le Gouvernement a déjà reçu quelques-uns des résultats des élections municipales qui s'accomplissent en ce moment dans les départements. La seule chose que je puisse dire, c'est que ces élections ont eu lieu partout avec calme, avec ordre, avec régularité, sauf sur deux points.

A Lyon, et dans un seul quartier, à la Guillotière, l'ordre a été troublé. A la fin de la journée, des factieux se sont emparés de la mairie et ont voulu la garder, contrairement à la loi. Le préfet, M. Valentin, s'est porté assidûment sur le lieu de l'émeute; il a réussi, avec le concours du brave général Crouzat, dont nous avons déjà eu occasion de vous signaler l'énergie et le courage, à réprimer promptement cette tentative d'insurrection. Pendant que ces faits se passaient à la Guillotière, le reste de la ville était parfaitement tranquille. Rien ne fait craindre qu'aujourd'hui les troubles recommencent.

Le second point sur lequel l'ordre a été troublé est la petite ville de Thiers, où avait éclaté une tentative du genre de celle qui avait eu lieu à la Guillotière. Mais elle a été heureusement terminée sans coup férir. Nous n'avons à regretter que deux gendarmes qui ont été blessés. A Thiers, comme à Lyon, nous avons pu mettre la main sur les chefs du mouvement. (Approbation.)

Je me reprocherais de ne pas insister sur la belle conduite de M. le Préfet de Rhône, M. Valentin, à l'énergie et au courage duquel nous devons la prompte répression de ce mouvement.

C'est ainsi, messieurs, que les fonctionnaires du gouvernement défendent la Société et l'Assemblée. (Très-bien!)

Je n'ai pas à m'expliquer maintenant sur la portée générale des élections qui viennent d'avoir lieu et dont les résultats ne sont encore qu'imparfaitement connus: ce qu'il m'est seulement permis de dire, c'est que ces élections, si on les rapproche des événements qui ont lieu à Paris, paraissent devoir être satisfaisantes et de nature à apporter un grand appui moral aux efforts de notre armée pour vaincre cette insurrection qui — cette fois, je le dis avec plus de certitude encore qu'il y a quelques jours, — ne saurait plus durer longtemps. (Applaudissements.)

Le projet de loi suivant a été déposé, hier, par le ministre de la justice:

M. Dufaure, ministre de la justice. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi ayant pour but de porter obstacle autant qu'il est en nous à la dilapidation des propriétés publiques et privées qui s'exerce en ce moment à Paris. (Très-bien! très-bien!) Je demande l'urgence.

Voix nombreuses. Lisez! lisez!

M. le ministre donne lecture du projet qui est ainsi conçu:

« Art. 1^{er}. — Sont déclarés inaliénables jusqu'à leur retour aux mains de leurs propriétaires, toutes propriétés mobilières ou immobilières, appartenant à l'Etat, au département de la Seine, à la ville de Paris, aux églises, aux fabriques, à des sociétés civiles ou commerciales, à des particuliers, qui auraient été soustraites, saisies, mises sous le séquestre ou détenues d'une manière quelconque depuis le 18 mars 1871 au nom ou par les ordres d'un prétendu comité central ou d'une soi-disant commune de Paris. (Très-bien! très-bien!) par leurs agents, par toutes personnes s'autorisant de leurs ordres, par tout individu ayant commis ces soustractions à la valeur du mouvement insurrectionnel. (Vive adhésion.)

» Art. 2. — Par dérogation aux articles 2,279 et 2,280 du code civil, les objets ci-dessus désignés pourront être, à toute époque, revendiqués par leurs propriétaires sans remboursement des prix d'achat ou d'adjudication, à la charge seulement d'établir par les modes de preuves ordinaires qu'ils ont été dérobés dans les conditions prévues par l'article précédent.

» Art. 3. — Tout individu qui aura concouru sciemment à la vente, à la destruction, au transport en pays étranger ou au recel des objets mobiliers de toute nature, à l'incendie ou à la destruction des immeubles ou des objets mobiliers qui s'y trouvaient, à la fonte, altération ou transformation des matières métalliques, à la négociation des titres ou valeurs commerciales comme acheteur, créancier-gagistes ou commissionnaires, sera puni des peines portées en l'article 404 du code pénal (Très-bien! très-bien!), sans préjudice des peines plus graves auxquelles il pourrait être exposé par les circonstances particulières de son crime.

» La prescription de l'action publique sera acquise par le laps de dix ans, à partir de la cessation définitive de l'insurrection.

» Art. 4. — Sera puni des peines prononcées par les articles 255 et 256 du code pénal, tout individu qui aura détruit ou détourné les actes de l'état civil conservés aux mairies de Paris, les bulletins des casiers judiciaires (Rires), les dépôts, minutes et papiers des notaires et autres officiers ministériels, ou qui se seront rendus complices de ces délits. » (Applaudissements.) Je demande à l'Assemblée de prononcer l'urgence.

L'urgence est déclarée.

Notes parlementaires

Commission d'enquête concernant les marchés relatifs à la guerre.

On lit dans le Journal officiel: Sur la proposition du Gouvernement, l'Assemblée nationale a nommé une commission de soixante membres chargée d'examiner les nombreux marchés passés à l'occasion de la guerre.

La création de cette commission répond au sentiment du pays, elle doit rechercher les abus, les dénoncer, les flétrir; elle doit aussi protéger contre d'injustes préventions les citoyens honnêtes qui n'ont pas hésité, dans ces

temps troublés, à apporter au Gouvernement de la défense nationale le concours de leur intelligence et de leur activité. Cette double mission est digne de l'Assemblée souveraine. C'est à elle qu'il appartient de sauvegarder la fortune publique, et seule elle a l'autorité nécessaire pour prononcer sur d'aussi délicates questions.

Elle a appelé à l'honneur de la présider M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et s'est divisée en cinq sous-commissions:

La 1^{re}, armement, présidée par M. l'amiral de Montaignac;

La 2^e, habillement, campement, etc., présidée par M. Germonière;

La 3^e, subsistances, présidée par M. le marquis d'Andelarre;

La 4^e, remonte, transports, etc., présidée par M. de Corcelle;

La 5^e, génie, barragements, travaux, présidée par M. Ance!

Il est désirable que cette grande commission d'enquête soit aidée dans l'accomplissement de sa tâche par le pays tout entier, et qu'à l'exemple de ce qui se passe en Angleterre chacun s'empresse d'adresser soit à son président, soit à ses vice-présidents, les documents qui seraient de nature à l'éclairer.

De cette liquidation dépend l'établissement définitif du budget. L'article 2 de la loi a fixé un délai de deux mois au delà duquel les créances, qui n'auraient pas été produites seraient frappées de déchéance.

Il est du devoir de la presse d'avertir les intéressés et de faire au patriotisme de chacun un appel qui, nous en sommes convaincus, sera entendu.

On se préoccupe, dans les divers groupes de l'Assemblée de la question algérienne. Les députés qui connaissent particulièrement les affaires algériennes se sont émus de la proposition de M. Lucet qui, sous une apparence inoffensive, cache une très grosse décision. En proposant de maintenir le décret du 16 janvier 1870, sur la naturalisation pour les indigènes musulmans et étrangers, M. Lucet propose, par voie de préférence, d'en affranchir les israélites, parce que, ceux-ci ont été déjà naturalisés en masse par un décret de leur coreligionnaire, M. Crémieux. Or, les droits de citoyens français, ainsi accordés aux israélites indigènes, les mettent au-dessus des indigènes musulmans. Le maintien ou la suppression de ce privilège est une très grave question, que l'Assemblée a réservée en se promettant d'examiner le décret de M. Crémieux sur la naturalisation en masse des israélites d'Algérie.

On fait remarquer aussi que le gouvernement impérial s'était engagé à ne plus jamais statuer par décret sur l'état civil des populations algériennes. Le discussion de la proposition de M. Lucet paraît donc devoir être très vive.

Le gouvernement s'occupe toujours de la question de la réorganisation de l'armée, et un projet de loi dans ce sens sera soumis par lui aux délibérations de l'Assemblée après la fin de la crise actuelle.

En outre, plusieurs projets conçus par des députés ont été examinés par la commission d'initiative de l'Assemblée, et quatre viennent d'être l'objet de rapports spéciaux. Indépendamment de ces travaux, un certain nombre d'autres projets ont été envoyés à la commission des affaires militaires et très-sérieusement étudiés par elle. Ces derniers ont pour auteurs des généraux ou des officiers supérieurs.

La commission des affaires maritimes a également reçu plusieurs projets relatifs à la réorganisation de notre marine, dus à des officiers de cette arme, mais aucun député ne s'est occupé d'une question qui exige des connaissances tellement spéciales qu'il faut pour la bien comprendre s'en être occupé toute sa vie.

Le ministre de la marine a examiné la question au point de vue pratique, et à l'occasion du budget de son département, il saisira l'Assemblée d'un projet qui présentera de nombreux avantages et réalisera de sérieuses économies.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot.)

Versailles, 5 mai.

Il y avait le 30, 300 hommes dans le fort, tant gardes nationaux qu'artilleurs et

ouvriers du génie. Il s'y trouvait aussi quelques marins qu'on utilisait comme pointeurs. Finalement, le parti qui penchait pour l'évacuation prit le dessus.

A dix heures, les gardes firent leur sac, les mirent sur leur dos et, prenant leur fusil, ils se rangèrent à l'abri des décombres de la caserne, car les obus tombaient toujours, et ils tinrent conseil une dernière fois.

A onze heures, un dernier incident les décida, les marins enclouaient les pièces. La porte nord du fort fut ouverte, et gardes nationaux, artilleurs et ouvriers du génie rentrèrent dans Paris.

Quelques hommes cependant ne sont point revenus. Il se trouve encore beaucoup de munitions de toutes espèces dans ce fort, des vivres et du vin. La poudre non plus n'y manque point, et les gardes qui sont restés ont résolu de réunir toute la poudre dans les caves et de faire sauter le fort.

A onze heures et demie, trois officiers supérieurs sortaient par la porte de Versailles. La Commune a dû être avertie. Vont-ils faire évacuer entièrement le fort ou vont-ils le faire réoccuper? Nous ne savons. La dernière supposition est assez vraisemblable; car, en revenant, nous rencontrons le 126^e qui descend la rue de Vaugirard et le 194^e de Belleville qui entre dans la rue du Bac et se dirige du côté du fort.

Lundi matin, vers dix heures, le fort d'Issy a hissé le drapeau parlementaire. Quelques officiers d'état-major se sont alors dirigés vers le fort pour faire connaître aux insurgés les conditions de la capitulation. Mais il paraît que, pendant la nuit, les insurgés avaient reçu des renforts. Nos officiers se sont trouvés en présence du général Eudes, qui a déclaré vouloir continuer la résistance.

A la suite de cette déclaration, les négociations ont été définitivement rompues, et la canonnade a été reprise peu après contre le fort. A cette heure, elle doit être très vive. La rupture des pourparlers provient, dit-on, de ce que les conditions de la capitulation ne s'appliqueraient pas à Eudes et Mégy, qui font partie de la garnison d'Issy, et à qui on ne garantissait pas la vie sauve comme aux autres gardes nationaux. Aucun fait militaire saillant n'est signalé sur les autres points.

Pour extrait : A Layton.

verait quelques difficultés à suivre à Rome le gouvernement italien tant que la question n'aurait pas été examinée par les dites puissances réunies en conférence.

Cette convention de notre ministre aurait, nous affirme-t-on, produit à Florence une très-vive impression, et elle aurait été l'objet de plusieurs délibérations des ministres réunis en conseil sous la présidence du roi Victor-Emmanuel.

Nous croyons savoir que la Bavière, la Belgique et l'Autriche inclinent dans le même sens que la France, et ont fait à Florence des déclarations analogues à celle de M. Horace de Choiseul. Seule, comme nous l'avons dit, l'Espagne accepterait les faits accomplis et serait disposée à ne faire au gouvernement italien aucune remontrance contre la translation de sa capitale à Rome.

Nous savons de source certaine, dit le *Gaulois*, que dans une des dernières réunions des membres de la Commune, la question de la capitulation a été présentée et mise aux voix. 25 membres seulement se sont prononcés contre; mais leur attitude était si menaçante, et ils avaient montré tant de détermination dans le débat que la majorité n'a pas osé passer outre, et la question a été abandonnée.

On lit dans la *Patrie* :

De nombreux émigrés quittent Paris et vont chaque jour augmenter la population de Saint-Denis. La Prusse, qui nourrit ses soldats avec les cinq francs alloués à chaque homme par le gouvernement français, s'est émue de la cherté des vivres qu'elle se procure à St-Denis. Dans le but de faire baisser les prix, les Prussiens réquisitionnent une partie des marchandises qu'on envoie à Paris, et en donnent un reçu au chef de train. Ces vivres sont destinés à l'alimentation de la garnison prussienne, et leur prix est déduit de l'indemnité que doit payer la France. La Prusse prétend ne pouvoir autrement, vu la cherté des vivres, subvenir aux besoins de son armée avec la solde donnée à chaque soldat par la France.

Nouvelles de Paris

Commune de Paris.

(Journal officiel.)

La Commission exécutive arrête :

Le citoyen Rossel est chargé, à titre provisoire, des fonctions de délégué, à la guerre. Paris, le 30 Avril 1871.

La Commission exécutive :

Jules Andrieu, Paschal Grousset, Ed. Vaillant, F. Courmet, Jourde.

Le citoyen Cluseret, est révoqué de ses fonctions de délégué à la guerre. Son arrestation, ordonnée par la Commission exécutive, est approuvée par la Commune.

Il a été pourvu au remplacement provisoire du citoyen Cluseret; la Commune prend toutes les mesures de sûreté nécessaires.

La perte certaine du fort d'Issy, les dangers des forts de Vanves et de Montrouge, la difficulté de résister sur l'enceinte après la prise des trois forts du Sud, ont jeté le désarroi dans la Commune, et amené la destitution et l'emprisonnement du général Cluseret.

La lettre du général Rossel, son successeur à la guerre, ne respire point la confiance :

Aux citoyens membres de la Commission exécutive.

Citoyens, J'ai l'honneur de vous adresser réception de l'ordre par lequel vous me chargez, à titre provisoire, des fonctions de délégué à la guerre.

J'accepte ces difficiles fonctions, mais j'ai besoin de votre concours le plus entier, le plus absolu pour ne pas succomber sous le poids des circonstances. Salut et fraternité.

Paris, le 30 avril 1871.

Le colonel du génie, ROSSEL.

On se demande si c'est pour avoir réclamé

l'élargissement de l'archevêque de Paris ou bien pour l'évacuation du fort d'Issy que le général Cluseret a été destitué et arrêté.

M. Rochefort exprime dans le *Mot d'Ordre* l'opinion qu'on doit donner un tour de clé de plus à la cellule de l'archevêque.

La *Paix* dit, que, depuis deux jours, les sœurs de l'hospice Sainte-Engénie, celles du Val-de-Grâce et du Gros-Caillou et les frères de la rue de Grebelle ont été expulsés de leurs maisons.

Les sœurs du Val-de-Grâce seraient remplacées dans les salles d'hôpital par des citoyennes payées à raison de 2 fr. 50 c. par jour.

On lit dans le *Temps* : On nous signale un fait épouvantable qui se serait produit jeudi soir, 27 avril.

Un ouvrier peintre en bâtiments, demeurant 141, rue de Rennes, et faisant partie de la garde nationale, aurait été fusillé dans son domicile par quatre gardes nationaux venus pour le forcer à marcher. Notre correspondant ne nous donne pas le nom de ce malheureux, ni le chiffre de son bataillon. Nous pensons néanmoins que l'indication du lieu peut servir de point de départ à l'enquête que la Commune ne peut se dispenser d'ordonner, et qui doit se terminer par l'arrestation et le châtiment des coupables, s'ils existent.

On lit dans le *National* :

On nous apporte à l'instant le nom d'un jeune homme de 26 ans qui a été arrêté hier soir, dans la rue et entraîné au fort d'Issy, sans qu'on lui ait laissé le temps d'aller prévenir sa malheureuse mère, dont il était le seul soutien, son frère étant actuellement sous les drapeaux et dans l'armée de Versailles.

Voici dans quels termes la *Commune* raconte l'accident arrivé au général Trochu :

« Le général Trochu, a fait, hier matin, une chute de cheval dont les conséquences auraient pu être très-graves.

« Si la Commune le pince, il faut espérer qu'il en fera bien une autre de chute ! »

On lit dans le *Réveil du Peuple* :

« Le citoyen Mégy, commandant du fort d'Issy, a, dit-on, été arrêté ce matin, par ordre de la commission exécutive. »

Le *Cri du Peuple* annonce qu'on est en train de poser des fils télégraphiques qui rallieront les divers points de Paris et des environs à l'Hôtel-de-Ville et à l'état-major de la place.

ENTRE AMIS.

DU MÊME AU MÊME.

Réplique de Vermorel à Pyat :

Pendant que vous faisiez à Londres du régime en chambre, je luttais activement à Paris; et, sans me laisser décourager par la prison, par les amendes, par les calomnies et par les dégoûts de toute nature, je n'ai pas déserté un seul instant le poste le plus périlleux.

Pendant que vous faisiez des souscriptions auxquelles vous vous inscriviez généreusement pour la somme de dix centimes; pendant que vous promettiez avec la même largesse de léguer cinquante mille francs, « après votre mort, » à qui débarrasserait la France de l'empereur, et que vous vous faisiez payer vos articles 1 fr. 50 la ligne au *Rappel*, vous tenant toujours prudemment à l'abri des conséquences, — moi, j'étais sur la brèche exposé aux coups, et ils ne m'étaient pas épargnés; — je sacrifiais sans hésiter ma modique fortune et grevais mon avenir de dettes lourdes, à fonder des journaux d'attaque, impitoyablement poursuivis, frappés et supprimés.

Le 22 janvier, j'étais de ma personne à l'enterriment de Victor Noir, pendant que vous vous cachiez dans un bateau à charbon, et je pouvais le peuple à la révolution par des articles dont j'affrontais toute la responsabilité.

Le 4 septembre m'a trouvé en prison. Vous étiez, vous, prudemment abrité à Londres.

Les polémiques personnelles sont un scandale et une honte pour notre cause, citoyen Félix Pyat? surtout dans le moment actuel, où nous

devrions tous faire bon marché de nos personnalités, et réserver toutes nos forces pour le service de la cause commune. Je vous laisse toute la responsabilité de l'avoir soulevée.

Touchant accord de deux collègues faits pour s'apprécier et se comprendre! « Toi, tu n'es qu'un poltron! dit l'un. — Et toi, qu'un mouchard! répond l'autre. » Et Paris, qui les écoute, se dit tout bas :

— Voilà mes maîtres! Que suis-je donc, moi qui les subis?

Chronique électorale.

Résultats des élections.

A Toulouse, sur 31,765 inscrits, 20,477 votants et 11,288 abstentions.

La liste républicaine modérée a réuni 12,900 voix, et l'union des cinq journaux, 7,100.

Tarn-et-Garonne. — Les élections municipales ont eu lieu hier à Montauban avec le plus grand calme.

Sur 7,550 électeurs inscrits pour toute la commune de Montauban, 4,830 ont pris part au vote, 2,720 se sont abstenus.

La liste républicaine l'a emporté.

Gers. — A Auch, sur 3,395 électeurs inscrits, 2,441 ont voté; abstentions, 954.

La liste républicaine a triomphé; elle a obtenu de 1,537 à 1,678 suffrages; la liste des conservateurs a réuni de 758 à 862 voix.

Dans les diverses villes et communes du Gers, sauf à Mirande, les listes conservatrices ont obtenu le plus de faveur.

A Plaisance, la liste Granier de Cassagnac a passé tout entière.

Tarn. — Dans la commune d'Albi, il y avait : Inscrits, 4,462; votants, 3,214; abstentions, 1,242.

La liste républicaine est passée tout entière.

On écrit de Labastide-de-Levis (Tarn) : La liste conservatrice a complètement réussi, et malgré les moyens de toute nature employés par les républicains avancés, ils ont été mis décoté.

Dans la commune de Lavaur, la liste est mêlée de conservateurs et de républicains.

Ariège. — A Foix, les républicains sont en majorité. Il y a pourtant un tiers de conservateurs au nouveau conseil.

Hautes-Pyrénées. — A Tarbes, il y avait 27 candidats à élire. Voici les renseignements que nous apporte l'*Observateur* :

Il y a eu 21 élus, 19 de la liste libérale, 2 de la liste républicaine.

Lot-et-Garonne. — A Agen et à Nérac la liste républicaine a triomphé.

Gironde. — A Bordeaux, la liste républicaine modérée a eu une très-grande majorité.

Pyrénées-Orientales. — La liste dite républicaine est passée en entier.

A Prades la *liste de conciliation*, a obtenu tous les suffrages.

A Pia, la liste de conciliation est passée.

A Port-Vendres, ballottage.

Aude. — A Carcassonne, triomphe de la liste républicaine.

A Narbonne, la victoire est restée aux candidats de l'ancienne administration municipale, qui ont obtenu une majorité énorme.

Hérault. — A Montpellier, sur les quinze élus, les dix premiers étaient portés également sur la liste des conservateurs républicains.

Gard. — A Nîmes, certaines sections sont acquises au parti conservateur. A Alais, la liste de conciliation a passé tout entière à une majorité de 500 voix.

Vaucluse. — Les deux tiers du conseil appartiennent à la liste démocratique, les autres membres à la liste de conciliation.

Bouches-du-Rhône. — A Marseille, triomphe complet de la liste de l'Union municipale.

Loire-Inférieure. — A Nantes, les élections municipales se sont passées avec la plus grande tranquillité, mais sur 26,043 électeurs inscrits, 14,465 seulement ont pris part au scrutin. Les abstentions ont presque exclusivement porté sur les diverses nuances du parti de l'ordre.

La liste des républicains avancés est passée entièrement.

Lille. — Les candidats républicains l'emportent à une immense majorité.

Le Havre. — La liste républicaine a

passé.

Chalon-sur-Saône. — La liste la plus avancée est passée avec une forte majorité.

Rouen. — Les membres de l'ancien conseil municipal sont réélus, le maire en tête.

Versailles. — Tous les membres du conseil, sauf un, sont réélus. Il y aura ballottage pour le dernier.

Châteauroux. — La liste de l'ordre l'emporte.

Douai. — Majorité en faveur de la liste modérée.

Limoges. — Résultats très-mélangés.

Auxerre. — Liste républicaine modérée.

Caen. — Liste du parti de l'ordre, nuances libérales diverses.

Besançon. — 13 élus de la liste de fusion sur 15.

Chronique locale

Versailles, dimanche 30 avril, midi 45.

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

Les conseils municipaux élus seront installés par les maires et adjoints actuels lesquels conserveront leurs fonctions jusqu'à ce que les nouveaux maires soient entrés en exercice.

Si, pour un motif quelconque, les maires et adjoints se retirent, la direction des affaires serait provisoirement confiée aux premiers conseillers élus d'après l'ordre du tableau.

C'est, dans tous les cas, le premier conseiller municipal qui devra présider la séance dans laquelle aura lieu l'installation du maire et des adjoints.

A Figeac, la liste républicaine radicale l'a emporté.

A Gourdon, succès de la liste républicaine modérée.

Dans presque toutes les communes du département les anciens conseils municipaux ont été élus.

Nous prions nos amis des communes du département de vouloir bien nous envoyer sans retard les résultats exacts du scrutin de dimanche pour les élections municipales, et du scrutin de ballottage de dimanche prochain.

MAIRIE DE CAJARC, — ÉLECTIONS DU 30 AVRIL

Inscrits 590. Votants 428.

Liste de l'ancien Conseil municipal.

1. Blaviel, 395. — 2. Frégaville, 392. — 3. Bousquet, 391. — 4. Roques entrepreneur, 386. — 5. Borias, 384. — 6. Vayssières,

Jean-Louis, 384. — 7. Rolland, ancien juge de paix, 382. — 8. Vayssières, menuisier, 381. — 9. Mavy, Naudy, 380. — 10. Masbou, Benjamin, 379. — 11. Ayral, Pierre, 379. — 12. Bladanel, 379. — 13. Delon, 376. — 14. Rolland, Gustave, 374. — 15. Mirabel, Auguste, 373. — Bondes, fils, 371.

Cahors, le 2 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur,
Le scrutin ouvert dimanche dernier à Cahors, m'a donné 1,177 suffrages : il assurait mon élection à la majorité absolue des voix plus une.

Quelques personnes m'ont fait observer que dans la section du Lycée, où je présidais le bureau par délégation, le dépouillement avait fourni un nombre de bulletins supérieur à celui des votants. Le chiffre des votants était de 527, et il aurait été trouvé 530 bulletins dans l'urne. La vérité est qu'il y a erreur dans le nombre des votants portés au procès-verbal. Vérification faite, MM. les scrutateurs, en supputant les absentions pour les retrancher du nombre des électeurs inscrits, ont fait entrer en ligne de compte des cases vides placées en regard de titres d'inscription de la liste électorale ; mais il y a eu réellement 530 votants dans la section du Lycée.

Cependant, je ne veux pas que cette circonstance puisse donner lieu à des interprétations et des difficultés. J'ai prié M. le Préfet du Lot de vouloir bien considérer mon élection comme non avenue, me réservant de demander à mes concitoyens un mandat que je veux tenir de leur confiance la plus entière.

Veillez agréer, etc.

A. CALMELS.

Par décret du 26, inséré dans l'Officiel du 27. M. Georges Bouygues, sous-lieutenant de la mobile du Lot, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Les exercices du mois de Marie ont commencé dans toutes les églises de Cahors.

M. Pierret, inspecteur général des télégraphes est nommé directeur de l'administration des lignes télégraphiques, dont la direction générale est supprimée.

La semaine dernière s'est passée, dit le Progrès de Villeneuve du 30 avril, sans qu'il y ait eu beaucoup de mouvement sur le marché. Le blé tend à la baisse, mais faiblement. Le prix se balance entre 27 et 28 fr. l'hectolitre. Au marché d'hier samedi, il y a eu une centaine d'hectolitres de blé vendus sur échantillon au prix de 27 fr.

On nous écrit de Bordeaux qu'il vient de se traiter quelques affaires importantes dans les vins supérieurs du Médoc. Les Château-Laffite de 1870 ont été payés 4,500 fr. le tonneau, et les Mouton, même année, 3,000 fr. Ces prix constituent une hausse considérable sur ceux auxquels on avait traité il y a quelque temps.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 Avril au 4 Mai 1871.

Naissances.

Saint-Sarman (Adrien-Léopold-Charles), rue de l'Université. — Théron (Jean-Pierre-Laurent), rue Soubirous. — Barthès (Jean-Alfred-Paul), rue St-André.

Mariages.

Portois (Charles-François), ex-militaire, de Narcin (Nord), et Terry (Elisabeth), d'Uzech (Lot). — Sémirot (Pierre-François), de Pradines, et Rigal (Marcelin), de Laroque-des-Arces.

Décès.

Delmas (Marie), blanchisseuse, 34 ans, épouse de Jean Bonassié, rue Mascoutur.

Dernières nouvelles

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 4 mai.

L'Univers publie les renseignements suivants sur l'état des relations entre l'Angleterre et l'Italie, en ce qui concerne la question romaine. Le gouvernement de Victor-Emmanuel avait espéré que le cabinet de Londres lui donnerait aujourd'hui pour la nouvelle invasion, les encouragements, et tout au moins l'appui moral qu'il obtint autrefois, au temps de lord Palmerston. Ceux qui ont pu lire les dépêches diplomatiques échangées entre les ministères anglais et italiens depuis le mois de septembre, savent aujourd'hui qu'en concevant cet espoir, le gouvernement de Victor-Emmanuel s'est grossièrement trompé.

D'après la lecture de ces dépêches on peut ramener le programme adopté par le cabinet anglais, sur la question romaine, aux propositions suivantes :

1° Maintenir les dispositions favorables au Saint-Siège ;

2° Ne pas reconnaître les faits accomplis en Italie depuis la chute de Napoléon III ;

3° Se mettre d'accord avec les autres puissances pour la solution future de la question romaine ;

4° Empêcher que cette question ne devienne, par suite des entreprises italiennes, un sujet de troubles pour les catholiques des Royaumes-Unis.

C'est en conformité de ce programme que lord Granville, interpellé par quelques membres du Parlement, a répondu :

« Est-ce que le gouvernement anglais n'a pas défendu vigoureusement le Saint-Siège en 1814 et 1815, après la chute du premier

Empire ? Nous sommes toujours d'avis que la légitime indépendance du Pape et le libre exercice de cette indépendance intéressent à bon droit le gouvernement d'Angleterre. »

Nous savons, ajoute l'Univers, que les cabinets européens ont pris acte de cette déclaration, dont le cabinet de Florence devra tenir compte.

La même feuille annonce qu'une dépêche diplomatique du gouvernement autrichien, traitant la question romaine, est parvenue au gouvernement français, mais elle ne croit pas devoir faire connaître les propositions qui y sont contenues.

Versailles, depuis lundi, a été troublé plus qu'il ne l'avait jamais été par le bruit d'une canonnade auprès de laquelle celle du bombardement de Paris par les Prussiens n'était qu'un jeu d'enfant. Le combat d'artillerie engagé par les insurgés contre l'armée de l'ordre, a pris une sorte de caractère de fureur. Il semble que les bandes des fédérés sentent que désormais leur résistance est folle et que le jour n'est pas loin où elles seront définitivement écrasées. De notre côté, l'artillerie et le génie ont, croyons-nous, achevé les travaux qui vont préparer la chute de l'insurrection.

Le général Cluseret songeait, dit-on, à pousser le dévouement jusqu'à prendre la dictature. Pauvre peuple ! seras-tu jusqu'à la fin, dupe du premier aventurier qui viendra faire sonner à ton oreille des mots dont ton cœur repousse le sens ? Cluseret voulait être dictateur ! combien, parmi ces gens de la Commune, se laisseront faire sénateurs, comtes, ducs ou barons, par l'Empire dont ils préparent si bien le retour ! Ils n'ont pas à remonter au-delà de notre siècle pour trouver des exemples à suivre.

Lundi, il aurait été décidé en conseil ministériel que les élections partielles qui doivent combler les vides de l'Assemblée auraient lieu le 28 mai.

Les nouvelles d'Alger, apportées par le paquebot arrivé aujourd'hui sont un peu plus rassurantes. Dellys, Bougie, Tizi-Ouzon sont toujours étroitement bloqués par les Kabyles, qui ont essayé des pertes considérables sous les murs de cette ville. Les correspondances des trois provinces disent qu'il y a urgence d'envoyer des troupes des troupes et des mitrailleuses pour arrêter l'insurrection et rétablir l'ordre.

On parle de remplacer par de simples plénipotentiaires, la plupart de nos ambassadeurs, et particulièrement celui d'Espagne.

L'International de Florence, annonce que, selon toute probabilité, la santé du Pape fait prévoir une catastrophe prochaine et que, dans cette prévision, on travaille au Vatican pour que le futur conclave se réunisse à Malte.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ...	6h »	12h25	5h40
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzach.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 16	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Mousseront-Libos. — Arrivée.	8 1	2 49	7 26

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80	4.35	3.20
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.83	40.55
Cett.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA	
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
	Départs. 8h45 9h26 5h19
AGEN.	Arr. 9h25 10h28 6h44
	Dép. 11h25 11h20 7 »
MONTAUBAN	Arr. 4h38 12h43 9h3
	Dép. 12h13 3h05 7h57
AGEN.	Arr. 1h36 5h11 10h6
	Dép. 2 » 6h10 » »
LIBOS.	Arr. 3 » 7h36 » »
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)

DE CAHORS A PARIS	
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
	Départs. 8h9 3h3 7h39
PERIGUEUX.	Arr. 11h56 5h42 11h25
	Dép. 1h40 6h10 min
LIMOGES.	Arr. 4h31 8h21 2h27
	Dép. 4h5 8h30 2h28
ORLEANS.	Arr. mi 43 2h38 0h21
	Dép. mi 55 2h16 10h40
PARIS	Arr. 3h50 4h39 2h59
	Dép. 1h40 7h45 » »

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. **CALMETTE** A CAHORS.

MOIS DE MARIE

OUVRAGES SUR LA St-VIERGE

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur. (Dernière édition)... »

SOMMAIRE : — Notre décadence morale, nos égarements sociaux, notre anarchie doctrinale, la Prusse, la providence, à nos provinces délivrées et à nos provinces perdues. — 1 vol. in 8°, broché..... 2 fr. »

Le même ouvrage, 1 volume in-12..... 1 50

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, broché..... 1 fr. 75

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, broché..... 1 fr. 50

MASTIC

DE L'ARBORI-CULTEUR DE DULAC

Pour greffer à froid et cicatrizer les plaies et blessures des arbres et arbustes.

S'applique à froid avec la pointe d'un couteau.

Une mention très honorable a été accordée à l'inventeur au Concours régional de Guéret, en 1869.

Prix de la boîte : 60 centimes.

Se trouve à la pharmacie Lacombe, à Cahors.

AU VRAI MACARONI ITALIEN.

L'ancienne maison Gambetta, rue du Lycée, à Cahors, a l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle, qu'elle s'est mise en rapport direct avec un de ses compatriotes, fabricant de Pâtes d'Italie, qui lui expédie de Gènes les Macaronis, Vermicelles, petites Pâtes de diverses façons, Riz, bien supérieurs à ceux qui se fabriquent en France. — Les goûter pour s'en convaincre. — Hâte d'olive.

Assortiments de Vases à fleurs et à oranges de toutes dimensions. — Tuyaux en terre cuite pour lieux d'aisance et conduits d'eau. — Le tout à des prix modérés.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie, la grêle et la mortalité des bestiaux, demande un directeur pour le département du Lot. Traitement fixe et remises avantageuses.

S'adresser à M. LE BELLEC, rue Sainte-Catherine, 107, Bordeaux.

BAINS DU TIVOLI

MM^{elles} CHAMBARD, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles ont succédé depuis le 1^{er} avril à M^{me} BONAFONT pour l'Établissement des Bains. Confortable et propre et sont assurés comme par le passé.

M^{elles} CHAMBARD n'abandonnent point ses dentelles.